

N/REF : 20/08/2026 11H45 C:265395 I:37402
V/REF : TEL
V/Appel du Jeudi 20/08/2026 a 11H45

MME CHARVET CHRISTINE

**38 CHEMIN DE LA TAILLAT
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : 38 CHEMIN TAILLAT
38 CHEMIN DE LA TAILLAT
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 25 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 38 CHEMIN DE LA TAILLAT MEYLAN
MME CHARVET CHRISTINE 06 71 06 69 99
8EME ETAGE 241,07 E TTC/ HEURE EN CB PRENDRE TPE

MOTIF : INTERVENIR POUR TUYAU D EVACUATION BOUCHE

Donneur d'ordre : Mme C CHARVET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 21/08/2026 A 13H00:
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE A L'AIDE DU FURET MECANIQUE
VERIFICATION ECOULEMENT EN PRESENCE DE LA LOCATAIRE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : REGLEMENT CB DU 21/08/2026

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	219,16	219,16

TOTAL H.T.	219,16
T.V.A. a 10,00%	21,91
TOTAL T.T.C.En EURO	241,07

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN